

COMMUNIQUE DE PRESSE

Adocia annonce ses résultats annuels 2018 : un chiffre d'affaires en augmentation et une trésorerie renforcée

- Position de trésorerie de près de 40 millions d'euros à fin décembre 2018 comparé à 35 millions d'euros à fin décembre 2017
- Chiffre d'affaires de 47,4 millions d'euros dont 37,1 millions d'euros liés au partenariat avec la société chinoise Tonghua Dongbao et 10,3 millions d'euros suite au jugement favorable du premier volet de l'arbitrage lancé à l'encontre d'Eli Lilly & Co

Lyon, le 12 mars 2019 - 18h CET - ADOCIA (Euronext Paris : FR0011184241 – ADOC - la « Société ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers annuels pour l'année 2018. Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2019 et seront présentés à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du 16 mai 2019.

« Au cours de cette année 2018, nous sommes très heureux d'avoir noué une alliance stratégique avec la société Tonghua Dongbao, qui est le leader chinois de l'insuline. Cette alliance a pour objet d'une part de mettre sur le marché chinois nos deux produits phares que sont BioChaperone Lispro et BioChaperone Combo, pour un montant de paiements potentiel de 135 M\$, et d'autre part, d'approvisionner Adocia en insulines lispro et glargine pour la commercialisation de nos deux produits sur les marchés mondiaux. Nos deux sociétés travaillent activement au lancement d'études cliniques en Chine et Adocia prépare une étude de bridging sur BioChaperone Lispro en Europe. » commente Gérard Soula, Président Directeur Général d'Adocia. « Notre second grand sujet de satisfaction concerne la combinaison Pramlintide Insuline pour laquelle nous avons obtenu des résultats cliniques très prometteurs et nous préparons une nouvelle étude dite d'administration répétée sur plusieurs semaines, prévue au deuxième trimestre. Enfin, il est également important de rappeler que le tribunal a jugé en faveur d'Adocia dans le premier volet de l'arbitrage contre Eli Lilly pour un montant de 11,6 millions de dollars auxquels s'ajouteront les intérêts. Nous attendons les conclusions du deuxième volet de l'arbitrage au cours du troisième trimestre 2019. »

Principaux éléments financiers

Le tableau suivant résume les comptes annuels établis aux normes IFRS pour les exercices se terminant au 31 décembre 2018 et 2017 :

En milliers d'euros	Exercice 2018 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	47 389	19 469
Subventions, crédit d'impôt recherche et autres	6 541	7 708
Produits opérationnels	53 930	27 177
Dépenses de recherche et de développement	(25 760)	(27 074)
Frais généraux	(18 463)	(8 284)
Charges opérationnelles	(44 223)	(35 358)
RESULTAT OPERATIONNEL (PERTE)	9 707	(8 180)
RESULTAT FINANCIER NET	2051	(335)
Charge d'impôt	(4 144)	(35)
RESULTAT NET (PERTE)	7615	(8 550)

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ainsi que des explications détaillées sur l'évolution des comptes sont présentés en annexe.

Les résultats de la Société pour l'année 2018 se caractérisent par :

- Un résultat net bénéficiaire de 7,6 millions d'euros en 2018, comparé à une perte nette de 8,6 millions d'euros en 2017, constitué principalement par :
 - Un chiffre d'affaires de 47,4 millions d'euros en 2018 (comparé à de 19,5 millions d'euros en 2017)
 résultant à hauteur de 37,1 millions d'euros des accords de licence signés avec la société Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd (THDB) fin avril 2018;
 - Les revenus de licences incluent également un montant de 11,6 millions de dollars (10,3 millions d'euros) au titre d'un paiement d'étape contractuel contesté par Eli Lilly (« Lilly ») et pour lequel Adocia a obtenu un jugement favorable en août 2018. Le paiement est attendu au cours de l'année 2019 :
 - D'autres produits opérationnels de 6,5 millions d'euros constitués principalement du crédit d'impôt recherche généré sur les dépenses de l'exercice 2018;
 - Des charges opérationnelles de 44,2 millions d'euros en hausse de 8,9 millions d'euros comparé à l'an dernier. Si on exclut les dépenses liées aux procédures juridiques qui ont impactées 2017 et de manière plus significatives l'exercice 2018, les charges opérationnelles restent stables comparé à l'an dernier;
 - Un résultat fiscal bénéficiaire (en normes françaises) conduisant à un impôt à taux réduit de 4,1 millions d'euros. Cet impôt sera sans impact sur la trésorerie, la Société utilisant la retenue à la source appliquée en Chine lors du paiement initial de THDB pour solder cet impôt.
- Une position de trésorerie de 39,8 millions d'euros, impactée par l'encaissement de 37,2 millions d'euros reçu de Tonghua Dongbao et en hausse de 5 millions d'euros comparé à la position au 31 décembre 2017
 - La consommation de trésorerie sur l'année 2018 s'élève à 32 millions d'euros. Retraitée de l'impact des frais juridiques à hauteur de 8,9 millions d'euros liés à l'ensemble des procédures, elle se situe à 23,1 millions d'euros à comparer à 21,1 millions d'euros l'an dernier sur la même période.

- La position de trésorerie à fin décembre 2018 n'inclut pas le paiement dû par Lilly à la suite du jugement favorable sur le premier volet de l'arbitrage. Le versement du montant de 11,6 millions de dollars (soit 10,3 millions d'euros) ainsi que les intérêts courus de 1,6 million d'euros est attendu courant 2019, après la conclusion du deuxième volet de la procédure d'arbitrage.
- Les dettes financières à fin décembre 2018 s'élèvent à 7,1 millions d'euros (7,6 millions d'euros fin 2017) et sont constituées principalement de l'emprunt contracté en 2016 pour financer l'acquisition du bâtiment où sont situés le centre de recherche de la Société et son siège social.

« La position de trésorerie en fin d'année 2018 a augmenté de 5 millions d'euros par rapport à l'année précédente grâce au paiement initial de 50 millions de dollars reçu de Tonghua Dongbao. » commente Valérie Danaguezian, Directrice Financière d'Adocia. « En 2018, la conduite en parallèle des deux volets de la procédure d'arbitrage à l'encontre de Lilly a impacté de manière exceptionnelle nos frais généraux. Fin décembre, avec près de 40 millions d'euros de trésorerie, la société dispose d'une plus grande visibilité financière et des moyens pour suivre son plan de développement.»

Faits marquants de l'année 2018 et perspectives 2019

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'une alliance stratégique avec la société Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd (« THDB »), leader chinois de la production et de la commercialisation d'insuline. En avril 2018, Adocia et THDB ont annoncé la mise en place de deux accords de licence pour les produits BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo pour le marché chinois et d'autres marchés d'Asie et du Moyen-Orient. Selon les termes des accords de Licence, THDB est responsable des futurs développements, production et commercialisation de BioChaperone Combo et BioChaperone Lispro sur les territoires couverts. Adocia a reçu un paiement initial total de 50 millions de dollars et est éligible à recevoir des paiements d'étape pouvant atteindre un montant maximum de 85 millions de dollars ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes de ces deux produits sur les territoires concernés. Depuis la signature, les deux sociétés ont activement travaillé au transfert de technologie pour permettre la fabrication des deux produits. THDB envisage d'initier une étude clinique de Phase 3 pour BioChaperone Lispro en 2019 et une première étude clinique sur BioChaperone Combo fin 2019.

En juin 2018, le partenariat avec THDB a été renforcé par deux contrats d'approvisionnement en insulines glargine et lispro. Selon les modalités de ces accords THDB produira et fournira à Adocia les insulines lispro (API) et glargine (API) dans le monde entier, à l'exception de la Chine. Ces accords permettent à Adocia de poursuivre le développement des projets BioChaperone Lispro et BioChaperone Combo et ouvrent de nouvelles opportunités de partenariats. Adocia prépare une étude dite « de bridging » afin de qualifier l'insuline lispro fabriquée par THDB comme source équivalente à l'insuline lispro de Lilly. Cette étude devrait être la seule requise par les agences réglementaires pour permettre l'entrée en phase 3 de BioChaperone Lispro.

D'un point de vue clinique, Adocia a réalisé en 2018 la première étude chez l'homme de BioChaperone Pramlintide Insuline (BC Pram Ins). Cette étude chez les patients diabétiques de type 1, dont les résultats positifs ont été annoncés en septembre 2018, a permis de montrer une diminution de l'excursion glycémique de 97% dans les deux heures suivant un repas avec BC Pram Ins comparé à une insuline prandiale analogue, Humalog®. Le produit a été bien toléré. Adocia prévoit d'initier une deuxième étude, à administration répétée, au deuxième trimestre 2019.

Les développements menés à ce jour sur les différents produits du portefeuille ont mis en valeur des propriétés uniques de la technologie BioChaperone, qui permet notamment d'apporter des améliorations significatives d'agents thérapeutiques isolés et également de combiner plusieurs protéines thérapeutiques. Dans l'optique d'étendre l'application de cette technologie, Adocia a annoncé début 2018 que la technologie BioChaperone serait également déployée à une gamme sélectionnée de thérapies injectables dans plusieurs aires thérapeutiques. Les premiers programmes ajoutés au portefeuille comprennent une version prête à l'emploi du teduglutide pour le traitement du syndrome du grêle court et une combinaison à dose fixe de glucagon et d'exenatide pour le traitement de l'obésité, tous deux en phase préclinique.

Enfin, sur le plan juridique, en août 2018, le premier volet de la procédure d'arbitrage engagée par Adocia à l'encontre de Lilly s'est conclu en faveur d'Adocia. Le Tribunal Arbitral a condamné Lilly à verser le paiement d'étape contesté d'une valeur de 11,6 millions de dollars, ainsi que des intérêts.

La procédure d'arbitrage se poursuit concernant les autres demandes d'Adocia estimées à un montant réévalué de 1,3 milliard de dollars et les contre-demandes de Lilly pour un montant de 188 millions de dollars. Une décision du Tribunal arbitral sur ces demandes est attendue courant 2019.

Enfin, en octobre 2018, Lilly a engagé une action civile auprès de la District Court of the Southern District of Indiana en vue d'obtenir un jugement déclaratoire relatif aux désignations d'inventeurs pour deux de ses brevets américains portant sur des formulations d'insuline ultra-rapide (brevets américains de Lilly Nos. 9,901,623 and 9,993,555 intitulés « Formulations ultra-rapides d'insuline »). Lilly précise dans sa plainte que la procédure a été engagée parce qu'Adocia a affirmé que les brevets de Lilly reflètent des contributions inventives d'Adocia. Adocia ne s'attend pas à ce que cette procédure soit résolue dans l'année fiscale en cours.

A propos d'Adocia

Adocia est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines et de peptides thérapeutiques déjà approuvés pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques. Dans le domaine du diabète, le portefeuille de produits injectables d'Adocia est l'un des plus larges et des plus différenciés de l'industrie et comprend six produits en phase clinique. Adocia a également récemment étendu son portefeuille au développement de traitements pour l'obésité et le syndrome du grêle court.

La plateforme technologique brevetée BioChaperone® vise à améliorer l'efficacité et/ou la sécurité des protéines thérapeutiques tout en facilitant leur utilisation par les patients. Adocia adapte BioChaperone à chaque protéine pour une application donnée. Le pipeline clinique d'Adocia comprend cinq formulations innovantes d'insuline pour le traitement du diabète : deux formulations ultra-rapides d'insuline analogue lispro (BioChaperone® Lispro U100 et U200), une formulation à action rapide d'insuline humaine (HinsBet® U100), une combinaison d'insuline lente glargine et de l'insuline à action rapide lispro (BioChaperone® Combo) et une combinaison prandiale d'insuline humaine avec l'analogue d'amyline pramlintide (BioChaperone® Pram Insuline). Il inclut également une formulation aqueuse de glucagon humain (BioChaperone® Glucagon) pour le traitement de l'hypoglycémie. Le pipeline préclinique d'Adocia comprend des combinaisons d'insuline glargine avec des agonistes du récepteur au GLP-1 (BioChaperone® Glargine GLP-1) pour le traitement du diabète, une combinaison prête à l'emploi de glucagon et d'un agoniste du récepteur au GLP-1 (BioChaperone® Glucagon GLP-1) pour le traitement de l'obésité et une formulation aqueuse prête à l'emploi de teduglutide (BioChaperone® Teduglutide) pour le traitement du syndrome du grêle court.

Adocia et le leader chinois de l'insuline Tonghua Dongbao ont récemment conclu une alliance stratégique. En avril 2018, Adocia a accordé à Tonghua Dongbao deux licences pour le développement et la commercialisation de BioChaperone Lispro et de BioChaperone Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie et du Moyen-Orient. Les licences incluent un paiement initial total de 50 millions de dollars, des paiements d'étape de développement pouvant atteindre 85 millions de dollars et des redevances à deux chiffres sur les ventes. En juin 2018, Tonghua Dongbao a convenu de produire et

d'approvisionner Adocia en ingrédients pharmaceutiques insuline lispro et en insuline glargine dans le monde entier, à l'exception de la Chine, pour soutenir le développement du portefeuille d'Adocia sur ces territoires.

Adocia a pour but de délivrer "Des médicaments innovants pour tous, partout."

Pour en savoir plus sur Adocia, rendez-nous visite sur www.adocia.com







Pour plus d'informations merci de contacter :

Adocia

Gérard Soula

Président directeur général contactinvestisseurs@adocia.com

Tél.: +33 4 72 610 610

Relations média Adocia

ALIZE RP

Tatiana Vieira et Julie Petrich-Combe

adocia@alizerp.com

Tél.: + 33 1 44 54 36 61

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adocia et à ses activités. Adocia estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'Adocia déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2018 et disponible sur le site Internet d'Adocia (www.adocia.com), et notamment aux incertitudes inhérentes à la recherche et développement, aux futures données cliniques et analyses et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adocia est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adocia ou qu'Adocia ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adocia diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions d'Adocia dans un quelconque pays.

ANNEXE: Résultats annuels au 31 décembre 2018 - Normes IFRS

Le tableau ci-dessous résume le compte de résultat de la Société aux normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, avec un comparatif par rapport à l'exercice 2017.

En milliers d'euros	Exercice 2018 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires (a)	47 389	19 469
Contrat de recherche et de collaboration	0	650
Revenues des licences	47 389	18 819
Autres Revenus (b)	6541	7 708
Crédit d'impôt recherche	6 368	7 535
Subventions, financements publics et autres	173	173
Produits opérationnels (a) + (b)	53 930	27 177
Dépenses de recherche et de développement	(25 760)	(27 074)
Frais généraux	(18 463)	(8 284)
Charges opérationnelles	(44 223)	(35 358)
RESULTAT OPERATIONNEL (PERTE)	9 707	(8 180)
RESULTAT FINANCIER NET	2051	(335)
Charge d'impôt	(4 144)	(35)
RESULTAT NET (PERTE)	7615	(8 550)
Résultat de base par action (€)	1,1	(1,2)
Résultat dilué par action (€)	1,0	(1,2)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	7615	(8 550)

Produits opérationnels

Les produits opérationnels de la Société proviennent des accords de collaboration et de licence ainsi que du financement public des dépenses de recherche. Ils s'élèvent à 53,9 millions d'euros en 2018 contre 27,2 millions d'euros en 2017, selon la répartition suivante :

En milliers d'euros	Exercice 2018 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires (a)	47 389	19 469
Contrat de recherche et de collaboration	0	650
Revenues des licences	47 389	18 819
Subvention, crédit d'impôt recherche et autres (b)	6541	7708
PRODUITS OPERATIONNELS (a) + (b)	53 930	27 177

Le chiffre d'affaires 2018 d'un montant de à 47,4 millions d'euros provient à hauteur de 37,1 millions d'euros des accords de licences signés avec la société Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd (THDB) en avril 2018. Le paiment initial (« *upfront payment* ») non remboursable de 50 millions de dollars prévu à la signature du contrat, soit 41,1 millions d'euros, est reconnu partiellement en chiffre d'affaires (37,1 millions d'euros) sur

l'année 2018. Il reflète les droits d'utilisation ainsi concédés à THDB pour le développement, la production et la commercialisation de BioChaperone® Lispro et BioChaperone® Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie et du Moyen-Orient. Le solde non amorti du paiement initial sera reconnu à l'avancement des prestations de services de recherche et développement fournies par Adocia dans le cadre du transfert et du développement des produits.

A fin décembre 2018, les revenus de licences incluent également un montant de 11,6 millions de dollars (10,3 millions d'euros) au titre d'un paiement d'étape contractuel contesté par Lilly et pour lequel Adocia a obtenu un jugement favorable en août 2018. Le paiement est attendu courant 2019.

L'an dernier, le chiffre d'affaires de l'année 2017 avait été impacté par la fin de la collaboration avec Lilly qui avait conduit à la reconnaissance en revenus du solde non encore amorti du paiement initial de 50 millions de dollars reçu en 2014 (élément non cash, le paiement ayant été reçu à la signature en décembre 2014).

Les autres produits opérationnels sont constitués essentiellement du Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparé à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette diminution de 1,1 million d'euros est en ligne avec le montant moindre des dépenses de recherche et développement enregistrées cette année.

Charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous représente les charges opérationnelles par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2017 et 2018 :

En milliers d'euros	Exercice 2018 (12 mois)	
Dépenses de recherche et de développement	(25 760)	(27 074)
Frais généraux	(18 463)	(8 284)
CHARGES OPERATIONNELLES	(44 223)	(35 358)

Les dépenses de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel affectés à la recherche et au développement, les coûts de sous-traitance (dont études précliniques et essais cliniques), les coûts de propriété intellectuelle, les achats de matériels (réactifs et autres consommables), de produits pharmaceutiques et autres matières premières. Elles s'élèvent à 25,8 millions d'euros en 2018 contre 27,1 millions d'euros en 2017.

Les activités conduites au cours de l'exercice 2018 ont principalement porté sur la préparation des études cliniques et le support au partenaire chinois de la Société pour le développement des deux produits licenciés en avril 2018. Au cours de l'exercice 2017, les dépenses de recherche et développement, et plus particulièrement le poste dépenses cliniques, avaient été impactés par les coûts des trois études cliniques.

Les frais administratifs et frais généraux comprennent essentiellement, les frais de personnel non affectés à la recherche et au développement ainsi que les coûts de prestation de services se rapportant à la gestion et au développement des affaires commerciales de la Société, et de sa filiale aux Etats-Unis. Ils incluent également les honoraires et dépenses relatives aux procédures d'arbitrages lancées à l'encontre de Lilly.

Ces frais généraux se sont élevés à 18,5 millions d'euros en 2018 contre 8,3 millions d'euros en 2017. Cette hausse de 10,2 millions d'euros s'explique principalement, à hauteur de 8,3 millions d'euros, par les dépenses liées aux procédures litiges en cours, et, à hauteur de 1,5 million d'euros par l'augmentation des dépenses de personnel, notamment suite au versement de primes de performance aux salariés, suite à la signature du partenariat avec THDB. Pour rappel, en 2017, les salaires et les primes avaient été gelés à la suite à la perte du contrat avec Lilly.

Les dépenses de recherche et de développement représentent en 2018 76,4% des charges opérationnelles contre 81% en 2017, une fois retraitées des coûts liés aux procédures d'arbitrage lancées à l'encontre de Lilly.

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par nature de dépenses, pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018 :

En milliers d'euros	Exercice 2018 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
Achats consommés	(2 188)	(1740)
Charges de personnel	(13 327)	(10 843)
Paiements en actions	(1 574)	(2 525)
Charges externes	(25 537)	(19 019)
Impôts et taxes	(553)	(217)
Dotation aux amortissements et provisions	(1 044)	(1013)
CHARGES OPERATIONNELLES	(44 223)	(35 358)

Les achats consommés de matières, produits et fournitures ont augmenté entre 2017 et 2018 pour atteindre 2,2 millions d'euros. Cette hausse de 0,5 million d'euros s'explique essentiellement par la hausse des achats de matières premières nécessaires à la fabrication des lots cliniques.

Les charges de personnel se sont élevées à 13,3 millions d'euros en 2018 contre 10,8 millions d'euros en 2017. Compte tenu des embauches réalisées l'an dernier, les effectifs moyens sont passés 126,1 ETP en 2017 à 129,4 Equivalents Temps Plein (ETP) en 2018, soit une augmentation de près de 3%. La hausse de 2,5 millions d'euros des charges de personnel s'explique principalement par le versement de primes de performance aux salariés, suite à la signature du partenariat avec THDB.

Le poste paiements en actions de 1,6 millions en 2018 intègre principalement l'impact des plans mis en place les années précédentes. La diminution de 0,9 million d'euros de ce poste s'explique par l'arrivée à échéance de plusieurs plans de paiements en actions au cours de l'année 2018. En application des normes IFRS 2, ces charges correspondent à la juste valeur de capitaux attribués aux dirigeants et aux salariés. Ces éléments sont sans impact sur les comptes sociaux ni sur la trésorerie de la Société.

Les charges externes comprennent principalement les coûts des études précliniques, des essais cliniques, les dépenses de sous-traitance, les coûts de propriété intellectuelle, les honoraires et les frais généraux. Ces dépenses s'élèvent à 25,5 millions d'euros pour l'année 2018 et ont augmenté de 6,5 millions d'euros par rapport à 2017. Ceci s'explique essentiellement par l'intensification des honoraires d'avocats engagés dans

les procédures à l'encontre de Lilly. Les charges externes retraitées de ces honoraires s'élèvent ainsi à 15 millions d'euros en 2018, contre 16,8 millions en 2017.

Les impôts et taxes s'établissent à 0,6 million d'euros sur l'exercice 2018 contre 0,2 million d'euros en 2017.

Les dotations aux amortissements sont restées stables entre les deux exercices 2017 et 2018 et s'élèvent à plus de 1 million d'euros.

Résultat financier net

Le résultat financier net est bénéficiaire de 2,1 millions d'euros en 2018, comparé à une perte de 0,3 million d'euros l'an dernier. Ceci s'explique par la comptabilisation des intérêts courus d'un montant de 1,6 million d'euros, calculés sur le paiement d'étape contractuel d'un montant de 11,6 millions de dollars pour lequel l'encaissement est prévu en 2019, à l'issue de la deuxième phase de la procédure d'arbitrage à l'encontre de Lilly.

La politique de placement de la Société privilégie la liquidité, l'absence de risque en capital ainsi que, dans la mesure du possible, une performance garantie.

Impôts sur les Sociétés

Le montant de l'impôt 2018 figurant au compte de résultat consolidé pour un montant de 4,1 millions d'euros correspond principalement à l'impôt sur les sociétés calculé sur le bénéfice fiscal soumis à un taux d'imposition réduit de 15%. Cet impôt sera payé intégralement par l'imputation d'un crédit d'impôt relatif à la retenue à la source appliquée en Chine lors du paiement initial de THDB.

Le montant des déficits fiscaux reportables, après imputation du déficit fiscal soumis au taux d'imposition standard relatif à l'exercice 2018, s'élève à 115,5 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps. La Société ne pouvant déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé, elle ne reconnait pas d'actif d'impôt différé relatif à ce déficit.

Résultat net

Le bénéfice net de l'année 2018 s'élève à 7,6 millions d'euros, comparé à une perte nette de 8,6 millions d'euros en 2017. Le résultat net par action s'établit ainsi à 1,10 euro, comparé à une perte nette de 1,25 euro par action en 2017.

Analyse du bilan

Actif non courant

Les actifs non courants sont restés stables à 9,1 millions d'euros entre 2017 et 2018. Les investissements de l'exercice 2018, d'un montant de 0,8 million d'euros ont essentiellement porté sur les travaux de rénovation, en cours au 31 décembre 2018, de deux plateaux de 450 m² destinés principalement aux activités du département Analyse (pour 0,4 million d'euros) ainsi que l'achat de matériel scientifique et informatique pour (0,3 million d'euros). Ces investissements, cumulés à l'augmentation de la valorisation du contrat de liquidité dans les immobilisations financières pour 0,25 million d'euros, sont compensés par les amortissements de l'année qui s'élèvent à 1 million d'euros.

Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 61 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparé à 44,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont composés des éléments suivants :

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est passé de 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 à 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'amélioration du poste de 5 millions d'euros sur l'exercice reflète l'encaissement du paiement initial de THDB pour 37,2 millions d'euros (45 millions de dollars), nets de retenue à la source en Chine, ainsi qu'un niveau de dépenses similaire à celui de l'an dernier, après retraitement des dépenses liées aux procédures juridiques menées à l'encontre de Lilly.

Le poste « autres actifs courants » s'élevait au 31 décembre 2017 à 9,8 millions d'euros et était constitué notamment de la créance liée au crédit d'impôt recherche (CIR), à hauteur de 7,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, ce poste s'élève à 21 millions d'euros. La hausse de 11,2 millions d'euros s'explique essentiellement par l'issue favorable du premier volet de la procédure d'arbitrage engagée par Adocia à l'encontre de Lilly. Le Tribunal arbitral a ainsi condamné Lilly à verser le paiement d'étape contesté d'une valeur de 11,6 millions de dollars, soit 10,3 millions d'euros, ainsi que des intérêts (lesquels s'élèvent à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2018). Le règlement de cette créance totale de 11,9 millions d'euros à fin décembre 2018 devrait intervenir en 2019. Le CIR s'élève par ailleurs à 6,4 millions d'euros à fin 2018.

Passifs courants et non courants

Les passifs sont composés principalement de quatre postes, présentés au bilan selon leur maturité :

- Les postes « dettes fournisseurs » en passif courant d'un montant de 7,5 millions d'euros comparé à 4,9 millions d'euros fin décembre 2017, ce qui reflète l'activité soutenue en fin d'année 2018 et les honoraires engagés dans le cadre des procédures à l'encontre de Lilly.
- Le poste « dettes financières » d'un montant total de 7,1 millions d'euros à fin décembre 2018 en diminution de 0,5 million d'euros par rapport à l'an dernier. Cette baisse provient essentiellement des remboursements des emprunts contractés pour financer l'achat du bâtiment. La partie court terme, présentée en « dettes financières courant » s'élève à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparé à 1,8 million d'euros pour l'exercice précédent.
- Les « provisions à long terme » regroupent principalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite qui s'élèvent à 2,8 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 2,2 millions d'euros pour l'exercice 2017.
- Le poste « autres passifs » intègre principalement, à fin 2018, les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 2,7 millions d'euros, en hausse de 0,6 million d'euros par rapport à l'an dernier en raison de l'augmentation des provisions pour congés payés et pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En 2018, les autres passifs intègrent également 4 millions d'euros de produits constatés d'avance liés aux contrats signés avec THDB en avril 2018.

Flux de trésorerie et financement

Financement par l'emprunt

Au titre de ses recherches, la Société a bénéficié, à la date du présent document de référence, d'aides remboursables obtenues auprès de Bpifrance et de la COFACE, qui ne portent pas intérêt, pour un montant global de 4,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le montant restant dû au titre de ces avances est de 0,5 million d'euros.

Par ailleurs, la Société a recours à d'autres passifs financiers pour financer l'acquisition de matériel de laboratoire ainsi qu'un véhicule de fonction. Les obligations futures au titre de ces contrats de crédit-bail sont de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2018.

En 2016, la Société a contracté un emprunt pour financer l'acquisition du bâtiment dans lequel elle est installée depuis sa création ainsi que des parkings attenants. A fin 2018, le capital restant dû s'élève à 4,9 millions d'euros.

Enfin, en 2017, la Société a financé une partie des frais juridiques engagés dans le cadre des arbitrages lancés à l'encontre de Lilly. Ce financement, obtenu auprès de deux banques prend la forme de deux lignes de trésorerie d'un montant maximal de 1,5 million de dollars chacune. Au 31 décembre 2018, une des deux lignes de trésorerie a été renouvelée et les dettes financières d'Adocia sont impactées à hauteur de 1,3 million d'euros (1,5 million de dollars).

Fin décembre 2018, la dette financière s'élève à 7,1 millions d'euros, avec une partie à moins d'un an de 2,2 millions d'euros.

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS	Exercice 2018 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 313	(22 227)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1034)	(1 685)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(216)	653
Variation de la trésorerie nette	5 063	(23 259)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture	34 778	58 037
Trésorerie et équivalents à la clôture	39 841	34778

Flux net de trésorerie générés par l'activité

Pour l'exercice 2018, l'encaissement net de trésorerie lié aux opérations s'élève à 6,3 millions d'euros comparé à un décaissement net de 22,2 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le flux net de trésorerie intègre l'encaissement du paiement initial de THDB à hauteur de 37,2 millions d'euros (45 millions de dollars), nets de retenue à la source en Chine.

Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement

La consommation de trésorerie liée aux opérations d'investissement s'élève à 1 million d'euros, comparé à 1,7 million d'euros l'an dernier.

En 2018, la Société a acquis du matériel et réalisé des aménagements pour un montant de 0,8 million d'euros. Elle a également procédé à une augmentation de 0,25 million d'euros des moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2018, le flux net de trésorerie liée aux opérations de financement résulte principalement du remboursement des deux lignes de trésorerie contractées en 2017 et destinées à financer une partie des frais juridiques engagés pour les demandes d'arbitrages lancées à l'encontre de Lilly, ainsi que du renouvellement, en décembre 2018, d'une de ses deux lignes de trésorerie. En parallèle, la Société a continué de rembourser ses emprunts immobiliers ainsi que ses avances conditionnées, selon les échéanciers prévus.